

Le prix Martin-Eli-Weil 1991

de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada

La Société pour l'étude de l'architecture au Canada est une société savante qui se consacre à l'examen du rôle que joue l'environnement bâti dans la société canadienne. Parmi ses membres, on retrouve des ingénieurs en structure, des architectes de paysage, des historiens en architecture, des historiens en urbanisme, puis des urbanistes, des sociologues, des folkloristes et des spécialistes dans des domaines tels la préservation du patrimoine et l'histoire du paysage.

Fondée en 1974 sous la direction de l'architecte en conservation Martin Eli Weil, la Société est présentement la seule association nationale dont l'intérêt se concentre sur l'environnement bâti du Canada sous toutes ses formes.

La Société est donc fière d'encourager tous ceux et celles qui désirent participer au prix Martin-Eli-Weil. Les soumissions doivent être remises sous forme d'essais originaux prêts à être publiés, rédigés dans l'une ou l'autre des langues officielles par des étudiants inscrits à temps plein ou partiel dans une université canadienne.

Le prix Weil consiste en un certificat et un prix en argent de 250 \$. L'auteur de l'exposé gagnant sera invité à présenter l'essai dans le cadre du programme de l'assemblée annuelle de la Société. La Société publiera aussi l'essai gagnant.

Règlements du concours

1 Toutes les soumissions pour le prix Weil doivent être remises sous forme d'essai, rédigé en français ou en anglais, et prêt à être publié. L'exposé doit compter 3 000 à 5 000 mots et porter sur un sujet qui explore le rôle joué par l'environnement bâti dans la société canadienne. Il peut porter sur un édifice particulier, moderne ou historique, proposé ou déjà existant; sur un complexe de bâtiments reliés, moderne ou historique, proposé ou déjà existant; sur un type de bâtiments (examiné d'après son importance historique, fonctionnelle, structurale ou esthétique); sur les paysages culturels (par exemple, les parcs, les cimetières, les fermes, etc.); sur la vie d'une personne qui a influencé l'environnement bâti; ou sur un problème philosophique, sociologique ou historique rattaché à l'environnement bâti. Les projets architecturaux ne peuvent être soumis à moins d'être conformes aux exigences énumérées ci-dessus.

2 Les soumissions doivent être dactylographiées à double interligne. L'utilisation de matériel visuel est permise s'il n'excède pas 8 po. par 10 po.; il peut être intégré à même le texte ou annexé à la fin. Les soumissions doivent être accompagnées, lorsqu'applicable, de notes, d'une bibliographie, ou de suggestions de lectures antérieures.

3 Les exposés doivent parvenir à la Société à l'adresse ci-dessous, au plus tard
le 31 janvier 1992.

4 La Société remettra chaque essai au Conseil de rédaction pour évaluation. La décision du Conseil de rédaction est finale. La Société se réserve le droit de ne pas remettre le prix. Tous les efforts possibles seront faits pour informer le gagnant au plus tard le 15 mars 1992.

5 L'exposé gagnant fera partie du programme de l'assemblée annuelle de la Société.

6 La Société défraie les frais d'inscription de l'auteur à l'assemblée annuelle. Si l'auteur de l'exposé gagnant ne peut être présent à l'assemblée annuelle, le discours pourra être donné en son absence.

7 Toutes les soumissions seront prises en considération pour publication éventuelle. Le Conseil de rédaction informera tous les auteurs de sa décision au plus tard le 15 avril 1992.

8 Les soumissions doivent être envoyées au :
Président
Conseil de rédaction
Société pour l'étude de l'architecture au Canada
C.P. 2302, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5